



Des conseils sur mon cas de mariage avec a femme

Par **firo**, le **08/12/2009** à **16:13**

Bonjour,

je suis marié avec une française ,j etais un etudiant jusqu a le jour de mariage ,,j ai changé mon status a vie privé et familiale ,,avant ma femme etait tres gentille avec moi ,elle avait des problemes d expulsion et plein de soucis mais je l ai quitté jamais j ai resoulu tous ses problems ,,

maintenant elle a bueaucoup changé avec moi ,elle me traite mal ,car elle dit maintenant t es entre mes mains et je peux gacher ta vie ,,moi je sais pas quoi faire je l ai tjs aimé mais elle a bueaucoup changé ,,je sais pas quoi faire avec ,,porte plainte contre elle ??elle a fait un mariage blanche avec moi ,elle me parle tjs sur son ex ,,elle veut un voiture ,elle veut changer l appartement ,elle veut ke je pays tous pour ces enfants ,,,,jes suis sur elle profite de moi a cause des papiers et moi j ai jamais pense de marrier pour avoir le papier, merci de prendre contact avec moi cordialement

Par **chris_idv**, le **08/12/2009** à **20:39**

Bonjour,

Votre carte de séjour "Vie privée et familiale" est conditionnée à votre statut marital pendant les premières années du mariage:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml>

Salutations,

Par **firo**, le **10/12/2009** à **18:29**

merci bien
mais j ai pas trouvé ma reponse ???

Par **kingdom**, le **11/12/2009** à **02:39**

Alors si je comprend bien, vous étiez étudiant avec un titre de séjour provisoire... Vous avez eu l'occasion de pouvoir régularisé votre situation via le mariage avec votre conjointe et ainsi vivre la vie de couple que vous souhaitiez! Si celà ne vas plus entre vous, le plus simple est de demander le divorce!

Par **a7med**, le **20/12/2009** à **12:35**

Salut!

La solution pour toi est clair! trouve toi un travail stable ou crée un commerce (avec les aides de l'état si t'es demandeur d'emploi) ensuite renouvelle ta carte de séjour tranquillement.
Cordialement

Par **firo**, le **20/12/2009** à **15:40**

merci ahmed
je suis en train de le faire ,,
j apprecie

Par **brahim62**, le **20/12/2009** à **16:27**

bonjour

il faut faire un changement de statut de vie privé et familiale à salarié ou commerçant point barre voila, et ça avant qu'il soit trop tard , pour engager un tel procédure , votre titre de séjour doit être en cours d'actualité , il faut que vous trouver un emploi en rapport avec votre formation ou pire il faut créer une entreprise

cordialement